



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel BARBÉ et Alain BOUCHECAREILH.

**OBJET : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE RESTAURATION DU MIDI
POUR LE PERSONNEL DE LA CCLO AU RESTAURANT D'ENTREPRISE SODEXO
DE PARDIES**

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose d'un accord avec l'association gérant le restaurant d'entreprise de Pardies permettant aux agents de la collectivité qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de ses services.

Il est proposé que la communauté de communes de Lacq-Orthez prenne en charge 2 € par repas pour un montant estimé compris entre 500 et 1 000 € / an.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité de ses membres,

- **approuve** une participation financière de la collectivité à hauteur de 2 € par repas pris par les agents,
- **autorise** son Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ainsi que les avenants éventuels,
- **précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Jacques CASSIAU-HAURIE

